

# FORMULAIRE DE VISITE SANITAIRE BOVINE

A archiver dans le registre d'élevage

Nom / raison sociale :

Date de la visite (date limite 31 décembre 2010) :

N° SIRET :

La visite concerne les événements survenus au cours des 12 derniers mois écoulés

## DONNEES GENERALES

Production laitière moyenne par vache :	Nombre de veaux nés :	Nombre de veaux sevrés par an :	Nombre de places d'engraissement :
---	-----------------------	---------------------------------	------------------------------------

## 1. PROTECTION SANITAIRE DE L'ELEVAGE

<i>R1.1. Maîtrise du risque d'introduction d'agents pathogènes par d'autres espèces du voisinage</i>			
Espèces concernées (à recenser) :			
Estimation du risque	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Modéré	<input type="checkbox"/> Elevé
Moyens de maîtrise mis en oeuvre	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> A améliorer	<input type="checkbox"/> Non satisfaisant
<i>R1.2. Maîtrise du risque d'introduction d'agents pathogènes par les véhicules et les visiteurs</i>			
Estimation du risque	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Modéré	<input type="checkbox"/> Elevé
Moyens de maîtrise mis en oeuvre	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
1. Evaluation de la protection de l'élevage* (☞ Reporter sur le tableau des conclusions)			
<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> NS			
Commentaires et conseils : <span style="float: right;">*S= Satisfaisant, A = A améliorer, NS = Non Satisfaisant</span>			

## 2. LOCAUX ET EQUIPEMENTS

R2.1. Possibilité de quarantaine	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R2.2. Possibilité d'isolement pour le vêlage	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R2.3. Possibilité d'isolement des animaux malades (local d'infirmerie ou système équivalent)		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R2.4. Présence d'équipements adaptés pour le stockage des cadavres		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R2.5. Présence d'équipements pour le stockage des aliments et d'équipements adaptés pour l'abreuvement des animaux		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
2. Evaluation des locaux et équipements de l'élevage(☞ Reporter sur le tableau des conclusions)			
S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/>			
Commentaires et conseils :			

### 3. GESTION SANITAIRE DES ANIMAUX

R3.1. Si des bovins ont été introduits, les notifications et tests réglementaires ont été effectués pour ces introductions	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R3.2. Séparation effective des bovins entre l'exploitation et le centre de rassemblement	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R3.3. Séparation effective des bovins entre l'exploitation et l'atelier dérogatoire	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R3.4. Préparation en vue d'assurer la propreté des animaux en partance pour l'abattoir et sondage sur les animaux concernés au moment de la visite	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R3.5. Etat sanitaire global des animaux : état d'engraissement / animaux maigres ou cachectiques	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R3.6. Soins assurés aux animaux malades ou blessés	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R3.7. Dépistage de la brucellose : nombre d'avortements observés par l'éleveur égal au nombre déclaré (au cours des 12 mois précédant la visite)	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R3.8. Estimation du risque lié aux animaux malades (diarrhées, avortement)	<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Modéré	<input type="checkbox"/> Elevé
R3.9. Moyens de maîtrise mis en oeuvre (isolement)	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R3.10. Prise en compte par l'éleveur des certificats de saisies en provenance de l'abattoir		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

#### R3.11. Importance estimée des événements sanitaires rencontrés au cours des 12 derniers mois

Motifs de réforme pour cause sanitaire				
Nombre				

Mortalité par classe d'âge (classe indicative)	0-1 mois	1 mois – 6 mois	6 mois – 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre				
Motifs				

**Pathologies rencontrées :**  Cf. tableau détaillé des affections rencontrées **ou sinon** compléter le tableau ci-dessous :

	absence	faible	moyen	important	très important
Affections respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affections digestives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problèmes locomoteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mammites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### R3.12. Traitements préventifs mis en oeuvre

Affection(s) visée(s)	Catégories d'animaux traités	Traitement(s) administré(s)	Rythme des traitements

3. Evaluation de la gestion sanitaire des animaux (☞ Reporter sur le tableau des conclusions)  S  A  NS

Commentaires et conseils :

Commentaires et conseils (suite du point 3. gestion sanitaire des animaux) :

#### 4. GESTION DE LA PHARMACIE VETERINAIRE

R4.1. Respect des conditions de stockage	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
R4.2. Gestion satisfaisante des médicaments périmés	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
R4.3. Hygiène du matériel utilisé pour l'administration des médicaments vétérinaires	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
R4.4. Gestion satisfaisante des déchets de soins	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
R4.5. Respect du temps d'attente fixé par le vétérinaire prescripteur avec système d'identification des animaux traités	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
4. Evaluation de la gestion de la pharmacie vétérinaire (☞ Reporter sur le tableau des conclusions)	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS

Commentaires et conseils :

#### 5. HYGIENE DE LA TRAITE

5. Evaluation de l'hygiène de la traite (☞ Reporter sur le tableau des conclusions)	<input type="checkbox"/> Sans objet car éleveur non laitier	<input type="checkbox"/> Sans objet car adhérent à la Charte des bonnes pratiques d'élevage	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> A améliorer	<input type="checkbox"/> Non Satisfaisant
---	---	---	---------------------------------------	--------------------------------------	---

Commentaires :

#### 6. TENUE DES DOCUMENTS SANITAIRES DE L'ELEVAGE

R6.1. Existence d'un registre d'élevage	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
R6.2. <b>Qualité de l'archivage (par sondage)</b> Compte-rendus des visites sanitaires obligatoires Attestations sanitaires à délivrance anticipée Bons de livraison des aliments pour animaux Ordonnances et lien avec les enregistrements sur le carnet sanitaire Résultats d'analyses (prophylaxie, introductions)	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R6.3. Présence du bilan sanitaire établi au cours des 12 mois précédents	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
R6.4. Enregistrement des soins dispensés par l'éleveur et l'administration des médicaments	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
R6.5. Enregistrement des interventions et des soins dispensés par le vétérinaire et l'administration des médicaments	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> NS
6. Evaluation de la tenue des documents sanitaires (☞ Reporter sur le tableau des conclusions)	S <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	NS <input type="checkbox"/>

Commentaires et conseils :

## CONCLUSIONS DE LA VISITE SANITAIRE BOVINE

*Seules les informations collectées dans les tableaux ci-dessous seront communiquées à la DDSV et feront l'objet d'un traitement informatique. Elles sont accessibles par l'éleveur. Les évaluations serviront à l'analyse de la maîtrise des facteurs de risques sanitaires*

Si la visite est non réalisable, précisez-en le motif :				
<input type="checkbox"/> établissement fermé <input type="checkbox"/> plus de bovins <input type="checkbox"/> refus de visite <input type="checkbox"/> délai dépassé				
<b>Report des évaluations des 6 rubriques de la visite :</b>		Satisfaisant	A améliorer	Non Satisfaisant
Date de la visite :				
1. Protection sanitaire de l'élevage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Locaux et équipements		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Gestion sanitaire des animaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la pharmacie vétérinaire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Hygiène de la traite		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Sans objet car non laitier <input type="checkbox"/> Sans objet car adhérent à la Charte des bonnes pratiques d'élevage				
6. Tenue des documents sanitaires de l'élevage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7. CONCLUSION = Niveau global de maîtrise des risques sanitaires</b>				
-Satisfaisant = au maximum : absence de rubrique "non satisfaisante" et au plus 2 rubriques « à améliorer »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-Non satisfaisant = au minimum : si au moins 2 rubriques sont "non satisfaisante"				
<b>Données déclaratives de l'éleveur relevées par le vétérinaire sanitaire :</b>				
Existence de site(s) d'élevage secondaire(s) à distance, y compris transhumance			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Centre de rassemblement sur le site de l'exploitation			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Présence d'un atelier d'engraissement dérogatoire			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Mélange d'aliments pour animaux à la ferme <u>avec</u> ajout d'additifs purs (urée, acides aminés, vitamines, hors agents d'ensilage) ou de prémélanges d'additifs			<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

### principales recommandations

Eleveur (nom et signature)

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des informations et recommandations figurant dans le présent document. Ce document doit être conservé au moins 5 ans par l'éleveur dans le registre d'élevage

Vétérinaire sanitaire (nom et signature)

Une copie de ce document doit être conservée au moins 5 ans par le vétérinaire sanitaire. Aucune copie n'est à adresser à la DDSV

## **FICHE D'INFORMATION**

à remettre par le vétérinaire sanitaire à l'éleveur

### *La visite sanitaire bovine : ses objectifs, son contenu et les suites données*

A partir de 2005, une visite sanitaire obligatoire a été instaurée dans la filière bovine et portait exclusivement sur la maîtrise des risques en matière de santé animale. Cette visite participait ainsi à l'identification des cheptels susceptibles de présenter un risque sanitaire, notamment à l'égard de la brucellose et de la tuberculose bovines.

Après deux années de fonctionnement, il est apparu nécessaire de faire évoluer la visite sanitaire obligatoire de manière à l'élargir au domaine de la santé publique vétérinaire. Cette visite rénovée est ainsi plus complète mais aussi moins fréquente : elle a lieu une fois tous les deux ans au lieu d'une fois par an. Elle reste intégralement prise en charge par l'Etat.

#### **Quels sont les intérêts de la visite sanitaire bovine rénovée pour les éleveurs ?**

Cette visite doit permettre à chaque éleveur de bénéficier des conseils du vétérinaire sanitaire dans le domaine de la santé publique vétérinaire, c'est-à-dire sur les pratiques de maîtrise de la qualité sanitaire de la production. Cela permettra d'envisager des solutions aux éventuels problèmes et ce, avant que ceux-ci ne soient générateurs de dangers pour le consommateur ou les animaux, mais aussi avant que ces problèmes ne soient relevés par un contrôle officiel de l'administration. La visite sanitaire participe également à la conservation du réseau de vétérinaires sanitaires à proximité des élevages et au renforcement du dialogue entre éleveur et vétérinaire.

Par ailleurs, lorsque le vétérinaire sanitaire est également le vétérinaire traitant, le bilan sanitaire, réalisé dans le cadre de la prescription de médicaments vétérinaires hors examen clinique, pourra être plus succinct dans la mesure où le vétérinaire a préalablement réalisé la visite sanitaire obligatoire, qu'il s'appuie sur le formulaire complété de visite sanitaire en y faisant référence dans le bilan sanitaire pour la prescription et qu'il archive la copie du formulaire complété de visite sanitaire obligatoire en annexe du bilan sanitaire contractuel.

#### **Pourquoi le contenu de la visite sanitaire obligatoire a-t-il été étendu au domaine de la santé publique ?**

Une des préoccupations de la société porte sur la sécurité sanitaire des aliments, c'est-à-dire sur la protection des denrées alimentaires contre toute contamination présentant un risque pour la santé publique (germes pathogènes, résidus de médicaments...). Or, l'évolution des connaissances scientifiques d'une part et l'amélioration de la santé des animaux d'autre part montrent désormais que les dangers susceptibles d'affecter la santé publique deviennent de moins en moins détectables à l'abattoir. Cela signifie qu'il est de plus en plus nécessaire de maîtriser ces dangers au niveau de l'élevage, et ce, en complément de la maîtrise sanitaire des étapes ultérieures dans la chaîne de production.

De la « fourche à la fourchette » ou de « l'étable à la table », chaque maillon de la chaîne alimentaire est ainsi responsable de ce qu'il cède au maillon suivant : l'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des animaux qu'il fournit à l'abattoir, du lait qu'il fournit à l'industrie laitière.

#### **Quelles sera l'exploitation des données recueillies à la DDSV ?**

Pour les services vétérinaires, cette visite permettra d'améliorer la connaissance d'ensemble des exploitations et d'identifier celles qui posent un réel problème de santé publique vétérinaire.

Afin que ne soient mis sur le marché que des produits d'un niveau sanitaire satisfaisant, les services de l'Etat veillent à ce que les règles susceptibles d'en apporter la garantie soient respectées. Il importe ainsi que l'administration cible au mieux, et en fonction du risque, ses actions de contrôle en les orientant spécifiquement vers les exploitations à risque, c'est-à-dire vers la fraction d'exploitations ayant des pratiques d'élevage à risque en terme sanitaire et pouvant induire pour elles-mêmes, pour les filières et pour les consommateurs, des incidents sanitaires préjudiciables. En plus des conclusions de la visite sanitaire, d'autres données, participent à l'identification par les DDSV de la fraction des exploitations présentant un réel problème de santé publique : les données issues des abattoirs, les alertes sanitaires, les plaintes ou les résultats d'analyses officielles par exemple.

La pertinence de la sélection par les DDSV des exploitations qui feront l'objet d'un contrôle officiel participe à la confiance de l'opinion publique, des consommateurs et des partenaires commerciaux dans le dispositif français de contrôle.

Cependant, les DDSV pourront effectuer par sondage des contrôles dans certaines exploitations visitées, y compris celles dont la conclusion est satisfaisante, afin de s'assurer de la bonne exécution de la mission confiée aux vétérinaires sanitaire.